

L'émergence de la profession d'architecte paysagiste en France

Jusqu'à la création d'une filière spécifique de formation, les architectes paysagistes étaient issus principalement de 3 grands champs disciplinaires :

- l'aménagement de l'espace par le biais de l'architecture et de l'urbanisme ;
- la domestication du monde végétal par le biais de l'horticulture, du jardinage et de l'agronomie.
- le monde de l'art notamment les peintres, sculpteurs et écrivains.

La profession d'architecte paysagiste a commencé à exister en France en tant que telle après la seconde guerre mondiale avec la création de la Section du Paysage en 1947 au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Horticulture de Versailles fondée en 1874.

Jusqu'aux années 60, la profession reste cependant très confidentielle de par la faible présence des professionnels formés (moins d'une dizaine par an). A la fin des années 60, le nombre d'étudiants augmente progressivement et l'enseignement se renouvelle grâce à la venue de nouveaux professeurs qui ne sont pas issus de la tradition horticole et qui vont s'intéresser à la ville, à l'aménagement du territoire, à la dimension culturelle du concept de paysage aux nouvelles expressions de l'art, notamment le Land Art.

Les paysagistes vont alors revendiquer la créativité et la valeur sociale des projets de paysage et non plus dans l'art des jardins devenu rétrograde et marginal en termes de demande. En parallèle, se crée l'Ecole Supérieure de l'Art des Jardins à Paris en 1966 (école privée) et l'Ecole Nationale d'Ingénierie et des Techniques d'Horticulture et du Paysage à Angers en 1971.

Cependant, la commande publique n'émerge réellement qu'à partir de la fin des années 70 lorsque quelques premiers professionnels issus de la Section du Paysage s'insèrent dans les administrations et les CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). C'est aussi la période où la section du paysage acquiert son autonomie (en 1975) et devient l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage toujours à Versailles. Quoique très minoritaires, les paysagistes vont progressivement faire connaître la profession aux pouvoirs publics qui prennent alors conscience de la nécessité d'intervenir différemment sur l'espace public et les territoires.

En effet, l'urbanisme et l'architecture se sont désintéressés de l'espace non bâti depuis la seconde partie du XXème siècle. L'espace public et les territoires ont été laissés aux mains de techniciens et ingénieurs spécialisés (voirie, réseaux, espaces verts, agronomes) à l'approche systématique. Ces professionnels sont principalement des fonctionnaires rattachés soit aux communes soit aux Directions Départementales de l'Equipement (DDE) qui représentent le Ministère de l'Equipement, dans la tradition centralisatrice de l'Etat français.

Les paysagistes vont progressivement s'attirer un capital de sympathie en proposant des projets tenant compte de l'identité des lieux, tissant des relations entre nécessités nouvelles et logiques préexistantes et remettant en causes les approches sectorielles de l'espace pour proposer une vision globale bien plus poétique que les discours quantitatifs et sécuritaires en vigueur. De plus, contrairement aux architectes et aux urbanistes français, les paysagistes ne sont pas assimilés aux utopies urbaines de l'après guerre desservies par leur réalisations : grands ensembles d'habitat collectif qui se paupérisent, lotissements d'habitat individuel qui mitent le territoire, séparation des flux et des fonctions, urbanisme de dalle... Ils vont alors apparaître comme l'ultime recours lorsque toutes les autres expériences urbaines ont échoué pour un coût d'investissement moindre que le bâti.

La commande publique va suivre les grandes mutations de la société française à travers les politiques nationales d'aménagement du territoire et les systèmes de subventions mis en place par l'état. A la fin des années 70 et au début des années 80, la commande publique sera très engagée sur la réhabilitation. Réhabilitation des grands ensembles de logements sociaux construits à la hâte après guerre et commençant à poser des problèmes sociaux et sur les friches industrielles laissées par l'effondrement des économies de l'acier et du charbon. Les démarches à l'échelle des grands territoires et sur le long terme (atlas de paysages, études d'impact, études sur les paysages ruraux en mutation) émergent aussi mais restent marginales. A la fin des années 80 et durant les années 90, les préoccupations liées à l'identité culturelle et à l'écologie vont conduire à des politiques de « valorisation du cadre de vie » qui vont dominer la commande publique. Elle vont se traduire principalement par :

- la reconquête des grands centres urbains et de leur périphérie dans la lignée de la politique amorcée sur la ville de Barcelone. Sur ces espaces, les enjeux économiques, la complexité des opérations et le prestige attendu vont permettre aux professionnels privés assez aguerris d'intervenir.

- la recomposition urbaine de nombreux villages ruraux devenus satellites de grandes agglomérations et qui doivent faire face à des crises identitaires, fonctionnelles et sociales fortes. En effet, l'Etat français a, depuis les années 50, favorisé l'expansion de la voiture et l'accès à la propriété sous la forme des maisons individuelles afin de soutenir, entre autre, les secteurs économiques de l'automobile et du bâtiment. La pression foncière s'est d'abord faite autour des grandes villes et progressivement sur des campagnes plus éloignées. Jusqu'aux années 90, les Directions Départementales de l'Etat étaient très présentes dans les villages puisqu'elles réalisaient les documents d'urbanisme et nombre d'aménagements : lotissements, zones d'activités, aménagement de l'espace public. L'obligation de mise en concurrence de ces services grâce aux directives européennes, la médiocrité de la majeure partie des aménagements et surtout les subventions accordées aux communes faisant faire des aménagements inscrits dans une démarche qualitative globale ont permis d'ouvrir le marché aux paysagistes. Ces projets complexes, bien que de faible ampleur, souvent mal accueillis par leurs propres commanditaires (habitués à fonctionner en autarcie avec les DDE) et peu rémunérateurs ont permis à de jeunes professionnels de faire leurs premières armes.

En parallèle, la formation des architectes paysagistes s'est fortement développée au milieu des années 90 en accroissant la capacité d'accueil de l'Ecole Nationale supérieure du Paysage de Versailles et par la création de deux nouvelles écoles à Bordeaux et à Blois. Un cycle universitaire « Paysages, Jardins et Territoires » est créé à Paris à l'école d'architecture de Paris la Villette. La décentralisation a permis aux régions de prendre en main l'aménagement de leur territoire et de proposer des politiques d'aménagement spécifiques. Les professionnels jusqu'alors fortement concentrés en région parisienne (près de la moitié des professionnels) et dans la région lyonnaise émigrent lentement sur l'ensemble du territoire national.

Du côté des grandes agglomérations, les villes poursuivent la reconquête de leurs espaces publics grâce à la mise en place de grandes infrastructures de transports en communs comme les tramways. La création de parcs publics reste assez marginale mais très prestigieuse, accompagnant souvent la création de nouveaux quartiers.

Mais d'une manière générale, la commande est peu précise : absence de programme, de budget et périmètre d'intervention souvent incertain. En contrepartie, ces handicaps offrent la chance de pouvoir reposer différemment les questions d'urbanisme et de faire des propositions alternatives, pas ou peu contraintes par des normes contrairement à l'architecture. Actuellement, la profession de paysagiste reste encore fragile bien qu'elle fasse l'objet d'un certain phénomène de mode, s'inscrivant trop souvent comme l'alibi qualitatif de

projets d'aménagement où il n'y a ni l'espace ni l'argent pour intervenir. Elle doit aussi faire face au manque de reconnaissance de sa capacité à intervenir sur l'espace public au sens large et non simplement sur les plantations. Les décideurs lui préfèrent souvent les urbanistes et les architectes en tant qu'interlocuteur principal.

DES PAYSAGES POUR LE QUOTIDIEN

C'est dans le contexte des années 90 que je suis sortie de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles et cela fait maintenant 10 ans que j'exerce en profession libérale. Les premières commandes ont donc été orientées sur des interventions plus ou moins ponctuelles pour les Directions Départementales de l'Equipement et pour des petites communes villageoises. Sur la cinquantaine d'études qui jalonnent ce parcours, seules 5 ont fait l'objet d'aménagements plus ou moins pérennes. Actuellement 3 chantiers sont en cours et 3 autres sont prévus d'ici début 2005.

En parallèle à mon activité j'ai enseigné à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, le plus souvent comme assistante de Jacques Coulon et enseigne cette année à l'Ecole d'Architecture de Bretagne à Rennes comme assistante de David Cras architecte. Je suis aussi conseil pour l'état auprès de la Direction Départementale de l'Equipement du Finistère en Bretagne depuis l'an 2000 et de la direction de l'environnement (DIREN) Bretagne cette année.

Intervenir sur les espaces du quotidien et banalisés est rapidement devenu un acte militant. En effet, nous vivons dans une société qui opère une ségrégation esthétique des espaces. Il y a les lieux chargés d'histoire reconnus comme dignes d'intérêt esthétique mais peu utilisés et les espaces du quotidien très sollicités mais vécus comme un mal nécessaire et sans espoir. La démarche du projet vise donc à démontrer que le quotidien d'aujourd'hui peut faire sens et acquérir une valeur qualitative suffisante pour constituer le patrimoine d'un héritage futur dans une société habituée au jetable et au gaspillage de l'espace.

Il est aussi évident que le paysage n'est pas forcément un luxe à condition d'échapper au gestes décoratifs « cache misère » pour proposer de nouveaux modes d'approche de l'organisation et de la gestion des espaces. Bien que cette attitude soit souvent plus économe, elle oblige à remettre en cause nombre d'idées reçues notamment sur le plan technique et place très rapidement les paysagistes dans des situations conflictuelles.

- éduquer le regard comme préalable à toute intervention

Le travail sur le quotidien est avant tout une démarche éducative du regard auprès des élus et des habitants. Elle consiste à redécouvrir ce qui a été occulté, ou que l'on ne voit plus à force d'habitude. Il s'agit aussi d'apprendre à redécouvrir ce qui fonde l'histoire et l'identité à de nombreuses communes rurales qui sont dans un processus d'acculturation avancé. Cette démarche est d'autant plus forte qu'elle est opérée par un regard extérieur ce qui étonne les commanditaires. La dimension quasi archéologique de ce processus permet aux habitants de réapprendre à aimer leur territoire. Elle permet aussi au paysagiste de mieux comprendre les processus d'évolution afin de trouver les moyens d'être pertinent dans ses réponses. Il ne s'agit pas de revenir à un mode d'organisation antérieur mais de proposer des évolutions moins brutales que ce qui s'opère spontanément, en tenant compte du potentiel qualitatif de l'existant. Cette démarche incite aussi les élus et habitants à faire plus attention aux répercussions de leurs actions plus ou moins intentionnelles sur leur territoire. En effet, la démarche d'aménagement avec un concepteur restera exceptionnelle et très ponctuelle dans le temps et l'espace.

- récupérer tout ce qui est possible même les rebuts

Faire des projets de paysage sur le quotidien induit de s'inscrire dans l'économie de la pénurie. Avant même que se développe en France le concept de « Haute Qualité

Environnementale » notamment dans le domaine architectural, le paysagiste a été amené à avoir une gestion économe et ingénieuse de l'espace face à l'absence de moyens. Ceci oblige donc à tirer parti ou mettre à profit de tout ce dont on dispose sur place et qui est gratuit ou recyclable à moindre coût :

- les vues sur le paysage ;
- la dimension affective du petit patrimoine (calvaires, mares, lavoirs...) ;
- l'espace physique comme lieu d'intervention ;
- les matériaux du site et techniques oubliées ou alternatives.

- faire le ménage pour retrouver de l'espace et tisser des relations

Face au processus d'accumulation des interventions et des objets sur l'espace public sans aucune coordination et sans relation les uns avec les autres, la démarche d'aménagement consiste le plus souvent à enlever plutôt que d'ajouter. Décloisonner les fonctions et les espaces permet de rendre les espaces et les objets lisibles, de les remettre en situation, de les articuler, de leur redonner du sens. La démarche est très souvent délicate. Comment faire comprendre qu'il devient nécessaire d'abattre des arbres lorsqu'ils ont mal été plantés ou entretenus alors qu'un paysagiste est là pour planter !? Comment faire comprendre qu'il faut enlever des ouvrages qui viennent d'être réalisés ? Ceci est d'autant plus délicat que nombre des aménagements réalisés ont été faits avec de faibles moyens et bien souvent par des personnes habitant la commune et impliquées dans la vie politique et sociale locale.

- changer les habitudes de gestion

Les préoccupations environnementales qui résultent d'un choix politique pour des communes riches, devient une nécessité pour celles qui ne le sont pas, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau (assainissement et pluviale) et les espaces verts. En effet, la relation entre matériau peu onéreux et entretien important se vérifie la plupart du temps.

Ceci pose cependant des difficultés. D'une part, seuls les travaux de réalisation sont subventionnés. Par ailleurs, les traditions agricoles et horticoles française s'accommodent mal de la valeur esthétique développée par la gestion écologique des espaces. Enfin, nombre de communes ont oublié la valeur de l'entretien suivant les nouvelles habitudes sociales du consommable et du jetable. Interroger l'approche du travail d'entretien passe nécessairement par une revalorisation du métier de jardinier, statut le moins qualifié dans les services techniques des communes.